

**NOTE D'INFORMATION N° 147 /DGD/DU 25 JUIN 2015  
(DIFFUSION GENERALE)**

**Objet** : Phase pilote de mise en œuvre des ponts  
bascules de POGO et OUANGOLOGOUGOU.

**Réf.** : Séance de travail du 23/06/2015 au Cabinet MPMB

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du Service et aux usagers, que les travaux d'installation des ponts-bascules de Ouangolodougou et de Pogo, sont achevés depuis le 08 mai 2015.

La mise en œuvre de ces ponts, dans la phase pilote, commence le **lundi 29 juin 2015**.


A compter de cette date, tous les véhicules engagés dans la procédure du TRIE, qui auront fait l'objet de pesée au départ d'Abidjan ou de San Pedro, seront pesés à nouveau, à titre contradictoire, aux bureaux des Douanes de Pogo et de Ouangolodougou.

Je rappelle que seuls les régimes repris ci-dessous, relèvent du TRIE :

- Réexportations directes de marchandises (déclaration de type EX3/3000) ;
- Réexportations en sortie de zone franche (déclaration de type EX3/3092).

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Le Directeur  
Général

**Colonel Major Issa COULIBALY**  
Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National